



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 8 SEPTEMBRE 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le 8^e jour du mois de **SEPTEMBRE**, de l'an **DEUX MILLE QUATORZE**, à l'endroit habituel des sessions.

SONT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

Paul Stuart, Rollande Rouleau, Wayne Stratton, Frances Bonenfant, André-Jean Bédard et Guy Ouellet.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence du maire *Philippe Dutil*.

La directrice générale, Me Karine Duhamel est également présente, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il n'y a aucune personne dans l'assistance.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE (1.0)

Monsieur le maire Philippe Dutil souhaite la bienvenue aux membres de son conseil et à l'assemblée et déclare l'ouverture de la séance. Il est 17 h 15. Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation au plus tard 24 heures avant la tenue de la séance conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*.

2.0

2014-09-7055

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

3.0

2014-09-7056

Suspension d'une employée portant le numéro 01-0019 (3.0)

CONSIDÉRANT QUE la salariée portant le numéro 01-0019 a fait l'objet de plusieurs avertissements verbaux et écrits en ce qui concerne la qualité de son rendement;

CONSIDÉRANT la fréquence des reproches adressés à la salariée sans que son comportement ne soit corrigé;

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice générale, lequel contient tous les événements justifiant la suspension de la salariée pour une période d'une (1) semaine soit du 2 septembre 2014 au 8 septembre 2014;

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Rollande Rouleau
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil a pris connaissance des événements plus amplement décrits dans le rapport de la directrice générale et consignés parmi les documents confidentiels de la Ville, ce rapport contenant les renseignements nominatifs personnels est protégés en vertu des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et à la protection des renseignements personnels*.

QUE le conseil entérine la mesure disciplinaire prise par la directrice générale à l'encontre de la salariée portant le numéro 01-0019 soit une suspension sans solde d'une durée d'une (1) semaine, laquelle a pris effet le 2 septembre 2014 pour se terminer le 8 septembre 2014.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 8 SEPTEMBRE 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE

ADOPTÉE

4.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (4.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et rappelle que les questions doivent traiter exclusivement des sujets prévus à l'ordre du jour.

5.0

VARIA (5.0)

6.0

2014-09-7057

Départ du directeur général et nomination de son successeur (6.0)

Le directeur général, Me Guillaume Labbé, annonçait dernièrement qu'il quittait ses fonctions afin d'entreprendre de nouveaux projets. Le conseil désire le remercier pour son dévouement au cours des dernières années et lui souhaite un bel avenir professionnel. À cette même occasion, le conseil annonce la nomination de Me Karine Duhamel pour agir à titre de directrice générale.

7.0

2014-09-7058

LEVÉE DE LA SÉANCE (5.0)

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par André-Jean Bédard
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE les sujets ayant tous été traités, la séance extraordinaire soit levée. Il est 17 h 24.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,

**M. Philippe Dutil,
Maire**

**Caroline Gaulin,
Greffière**